

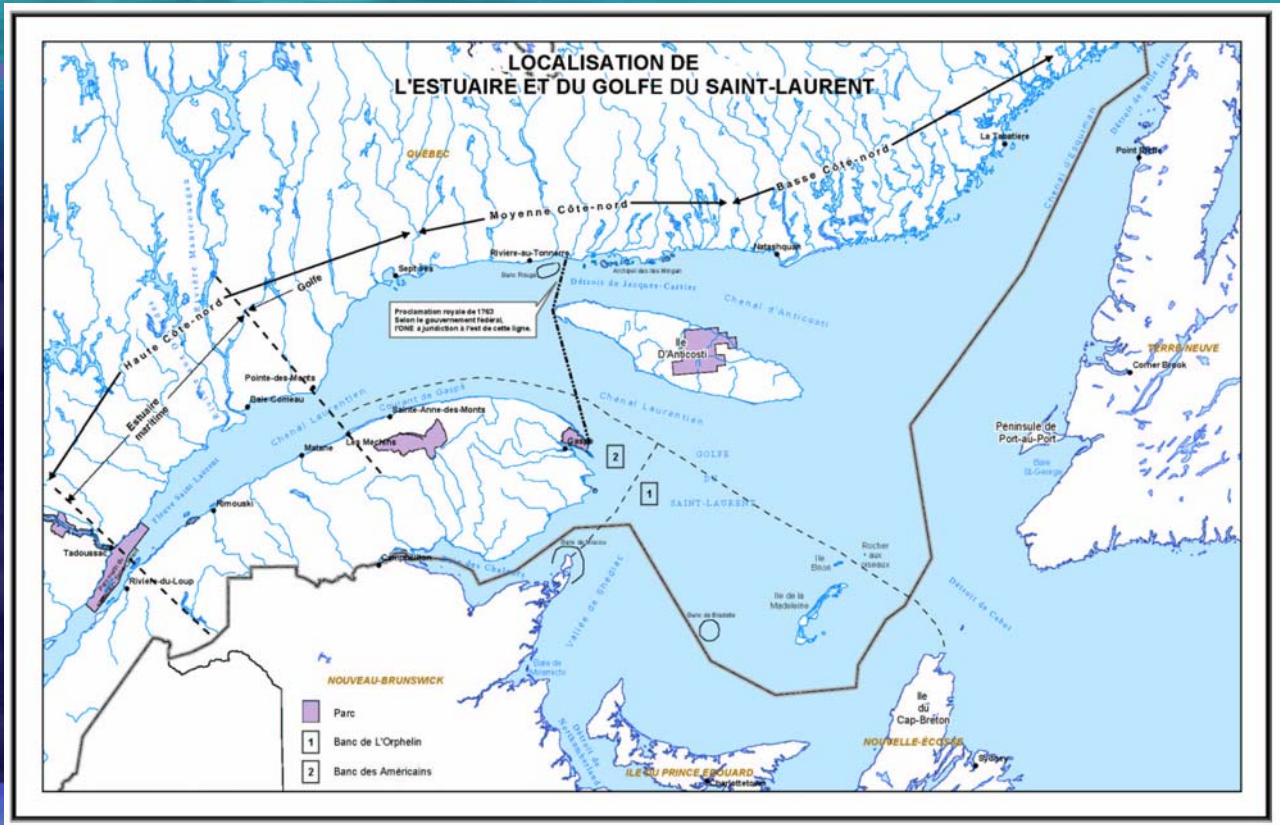


PROCESSUS D'AUTORISATION QUÉBÉCOIS ET FÉDÉRAL DES LEVÉS SISMIQUES EN MILIEU MARIN

LE 5 AVRIL 2004

Québec 

- **TERRITOIRE SITUÉ À L'EST DE LA POINTE OUEST DE L'ÎLE D'ANTICOSTI**
- **TERRITOIRE SITUÉ À L'OUEST DE LA POINTE OUEST DE L'ÎLE D'ANTICOSTI**



TERRITOIRE SITUÉ À L'EST DE LA POINTE OUEST DE L'ÎLE D'ANTICOSTI

QUÉBEC – PERMIS DÉLIVRÉ PAR LE MRNFP EN VERTU DE LOI SUR LES MINES (art. 157)

- Permis délivré par le MRNFP
- Conditions fixées par le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel, la saumure et les réservoirs souterrains

TERRITOIRE SITUÉ À L'EST DE LA POINTE OUEST DE L'ÎLE D'ANTICOSTI

PRINCIPALES EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU PERMIS

Le promoteur doit fournir :

- ✓ Un document décrivant la nature des travaux projetés
- ✓ Une description des équipements utilisés
- ✓ Ultérieurement, les cartes et les relevés d'interprétation
- ✓ Pas de conditions particulières pour les levés effectués à des fins de recherche scientifique

TERRITOIRE SITUÉ À L'EST DE LA POINTE OUEST DE L'ÎLE D'ANTICOSTI

EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

- Les levés sismiques ne sont pas assujettis à une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement car ils sont exclus du Règlement sur l'administration de la Loi

TERRITOIRE SITUÉ À L'EST DE LA POINTE OUEST DE L'ÎLE D'ANTICOSTI

CANADA - DÉLÉGATION DE POUVOIR DE RNCANADA À L'ONE

- Selon le gouvernement fédéral, l'ONE a juridiction à l'est de la pointe ouest de l'île d'Anticosti
- La Loi fédérale sur les hydrocarbures
- Règlement sur les études géophysiques liées à la recherche du pétrole et du gaz naturel au Canada
- Analyse du projet et consultations auprès des ministères concernés

TERRITOIRE SITUÉ À L'EST DE LA POINTE OUEST DE L'ÎLE D'ANTICOSTI

EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

- Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
 - ✓ Examen préalable
- Consultation des ministères concernés
 - ✓ Pêches et Océans Canada
 - ✓ Environnement Canada
- Le ministre de l'Environnement peut exiger le renvoi à une commission d'examen

TERRITOIRE SITUÉ À L'OUEST DE LA POINTE OUEST DE L'ÎLE D'ANTICOSTI

QUÉBEC

- Mêmes exigences que pour la partie est du golfe
- Règlement sur les habitats fauniques (partie du Saint-Laurent située en amont de Pointe-des-Monts)
 - ✓ Dans l'habitat du poisson, seuls les canons à air ou à eau sont permis

TERRITOIRE SITUÉ À L'OUEST DE LA POINTE OUEST DE L'ÎLE D'ANTICOSTI

CANADA – L'ONE N'A PAS JURIDICTION SUR CE TERRITOIRE

- Autorisation donnée par Pêches et Océans Canada (POC) en vertu de la Loi sur les pêches
- POC consulte les ministères concernés
- POC applique la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale – Examen préalable
- Peut exiger le renvoi à une commission d'examen ou interdire une activité susceptible de détériorer l'habitat faunique